

L'année 2014 s'achève : plusieurs dossiers réglés !

L'année 2014 ne sera pas inscrite dans les annales comme ayant été une année prospère et florissante pour la plupart des entrepreneurs dans le domaine de l'eau souterraine et de la géothermie. Toutefois, il y a lieu de souligner le règlement, au cours des deux dernières années, de plusieurs dossiers concernant l'industrie, sans oublier que d'autres sont en progression.

- Le **MTQ** et l'essieu auto-vireur sur une foreuse :
✓ **Dossier réglé**
- La **CSST** et le système sensible d'arrêt d'urgence :
✓ **Dossier réglé**
- La **CCQ** et la contestation de la juridiction en géothermie :
✓ **Dossier réglé**
- L'**AEFQ** et le changement de son ancien nom **APPQ** :
✓ **Dossier réglé**
- Le **MDDELCC** et l'obtention d'un délai supplémentaire de six mois se terminant le 2 mars 2015 pour l'application du nouveau règlement aux entrepreneurs puisatiers :
✓ **Dossier réglé**
- Le **MDDELCC** et la supervision d'un professionnel pour la cimentation des puits :
✓ **Dossier en discussion**
- La création d'un programme d'assurance de dommages pour les membres de l'AEFQ :
✓ **Dossier en progression**

Comme vous le voyez, l'AEFQ s'active constamment à la défense et à la promotion des intérêts de ses membres. Il ne reste qu'à espérer que la prospérité sera au rendez-vous pour tous en 2015 !

► **À noter : le bulletin L'Hebdomadaire vous reviendra au tout début du mois de janvier 2015.**

► ***Au nom du président et des administrateurs de l'AEFQ, je vous souhaite de très joyeuses Fêtes.***

Gilles Doyon, directeur exécutif

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

© Tous droits réservés